

L'année de fonctionnaire stagiaire et la première année de titulaire (T1)

1

Cette année est une étape essentielle de la construction de l'identité professionnelle entre le cursus universitaire et l'entrée dans le métier. Elle a été avant la « mastérisation » fondée sur une alternance avec une articulation des périodes de stage (moments de pratique devant élèves, dans le contexte d'une école ou d'un établissement, pour l'équivalent d'un service à mi-temps ou tiers temps) et des temps de formation à l'IUFM, permettant au futur enseignant, d'acquérir progressivement les « gestes du métier » incluant une démarche réflexive et critique. Outre un stage en responsabilité « filé », le stagiaire faisait des stages de pratique accompagnée dans des niveaux et degrés différents.

Dans nos propositions, le concours comporte des épreuves professionnalisants. Certains étudiants sont pré-recrutés, tandis que d'autres, titulaires d'un master « classique » ou en reconversion professionnelle, sont reçus après une année de préparation au concours comportant des stages. Ainsi, l'année de FS peut être conçue de la même manière pour tous. Dans le cas où il y aurait des options différentes au concours entre pré-recrutés et reconversion, le dispositif pourrait être un peu différent et se prolonger d'une année pour les reçus en reconversion.

La formation dans l'année de fonctionnaire stagiaire prolonge celle qui a débuté dans les années de licence/master dans les 4 grandes rubriques énoncées dans notre document sur les exigences du métier :

- *Des savoirs, connaissances et savoir-faire spécifiques nécessaires à l'enseignement de la discipline.*
- *Des savoirs didactiques qui visent à la maîtrise des principes, outils, méthodes nécessaires à leur transmission.*
- *Des savoirs et compétences nécessaires à la perception de l'environnement institutionnel et social dans lesquelles s'inscrivent les missions de l'enseignant.*
- *Des compétences disciplinaires et méthodologiques nécessaires à l'approfondissement des compétences des enseignants. La démarche de recherche en constitue une dimension essentielle.*

Tous ces éléments de formation sont « intégrés » autour de la colonne vertébrale que constitue le(s) stage(s). Des compléments de formation disciplinaire sont indispensables (aucun concours ni master ne prend en compte la totalité des savoirs scolaires qu'un enseignant doit dispenser). Cependant, cet approfondissement disciplinaire ne peut être dissocié de l'apprentissage des « gestes du métier ». C'est une dérive courante très critiquée par les stagiaires. De même, la construction d'outils d'aide à la décision et d'analyse de pratiques professionnelles ne peut se faire qu'à partir des stages, en relation avec les enjeux d'apprentissages des élèves et en lien avec la recherche. (Voir la Charte des stages et Formation de formateurs).

Les formes de travail doivent être celles de la formation d'adultes. Il est nécessaire de mettre en place des méthodes de travail que le stagiaire aura à développer avec ses élèves (travail en groupe, recherche documentaire, démarche de projet...), avec ses collègues (travail en équipe, en interdisciplinarité, interdegrés...) et avec d'autres partenaires. Tout étudiant puis fonctionnaire-stagiaire doit pouvoir s'investir dans une vie associative et participer à des projets qui l'incitent à participer à des initiatives culturelles (au sens large).

Le FS a besoin de plages horaires suffisantes pour faciliter le travail personnel, le travail en équipe, la recherche documentaire et l'utilisation des ressources offertes par les technologies de l'information et de la communication. Cette formation nécessite une décharge de service d'un mi-temps ; elle se poursuit lors de l'année de T1 avec l'entrée en formation continue et l'adaptation au premier poste titulaire.